



DRAAF Occitanie
Service Régionale Forêt Bois
Cité administrative – Bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse Cedex

N/réf. : 22.512.PGE/MLYB

Objet : Consultation des Parcs naturels nationaux et régionaux sur le projet de Schéma régional de gestion sylvicole

Madame, Monsieur,

Vous avez consulté le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à propos du projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Ce document est assez ouvert et permet d'adapter la gestion forestière aux très nombreux contextes d'Occitanie. Les propositions émises dans ce document sont intéressantes, notamment vis-à-vis des objectifs défendus par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Nous observons des avancées significatives sur l'encadrement des coupes de renouvellement, particulièrement avec l'intégration d'un seuil de vigilance. En effet, l'enjeu coupe rase est grandissant sur notre territoire, l'arrivée à maturité des peuplements résineux issus du Fond Forestier National étant par exemple un facteur d'intensification de ces coupes. Néanmoins, nous regrettons fortement que ce seuil ne soit pas clairement inscrit comme un seuil maximal, laissant la porte ouverte à des coupes de taille déraisonnable. Aussi, la notion de contiguïté des coupes dans le temps est un point à inscrire au SRGS. Les diamètres d'exploitabilité pour certaines essences feuillus (châtaignier notamment), nous paraissent particulièrement bas, cela impliquant un risque sur l'appauvrissement des sols.

Par ailleurs, nous apprécions la bonne expression de la prise en compte du paysage et des risques ainsi que la préservation de la biodiversité dans la gestion forestière. En tant qu'acteur de territoire au contact de ces habitants, nous percevons largement les tensions qui émergent autour de la forêt et des ces thématiques.

Nous regrettons néanmoins le manque d'incitation franche au mélange d'essence, qui permet pourtant une meilleure résilience des forêts face au changement climatique. Par ailleurs, une mention sur la protection des ripisylves et sur les périodes préférentielles de mise en œuvre des travaux seraient intéressantes à ajouter dans le document.

Enfin, le SRGS contient un itinéraire pour le boisement de terrains nus et de landes. Nous attirons votre attention sur le fait que la conversion d'un sol agricole vers un sol forestier est problématique dans le Haut-Languedoc. La Charte du Parc incite clairement à la conservation de ces espaces ouverts, extrêmement important pour la continuité écologique.

Vous trouverez, joint à ce courrier, la grille de relecture et commentaires.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour collaborer sur la gestion forestière et les enjeux attendants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures,

Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,

Daniel VIAELLE,

Vice-président du Conseil départemental du Tarn

Parc naturel régional du Haut-Languedoc • 1 Place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières • Tél. : 04.67.97.38.22
Fax : 04.67.97.38.18 • accueil@parc-haut-languedoc.fr • www.parc-haut-languedoc.fr



56 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armoirque, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Ste-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord